



Nouméa, le 26 MAR. 2018

L'inspecteur général de l'administration de l'Education Nationale et de la recherche, vice-recteur de la Nouvelle-Calédonie, directeur général des enseignements

A

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement  
Mesdames et Messieurs les IA-IPR  
Messieurs les IEN

## AFFICHAGE OBLIGATOIRE

**Objet :** Avancement de grade à la hors-classe des professeurs certifiés, des professeurs de lycée professionnel, des professeurs d'éducation physique et sportive – année 2018 – personnels du cadre Etat.

**P.J :** Note de service ministérielle n° 2018-024 du 19/02/2018 parue au BOEN n° 8 du 22/02/2018 incluant le barème.

Je vous informe de la parution de la note de service ministérielle relative à l'avancement de grade à la hors classe des professeurs certifiés, des professeurs de lycée professionnel, des professeurs d'éducation physique et sportive.

La présente circulaire ainsi que la note de service ministérielle doivent obligatoirement faire l'objet d'un affichage au sein de l'établissement ; il est recommandé de procéder à cet affichage dans la salle des professeurs.

**IMPORTANT :** L'attention des agents promouvables est appelée sur la nécessité d'une démarche individuelle et active de leur part pour actualiser et enrichir, via i-Prof, les données figurant dans leur dossier en saisissant dans le menu « « Votre C.V. » les différentes données qualitatives les concernant.

Il est rappelé que les agents dont la mise à disposition de la Nouvelle-Calédonie prend effet à la rentrée de février 2018 verront leur dossier examiné par l'académie dans laquelle ils étaient affectés à la rentrée 2017 et se connecteront sur l'application i-Prof de cette académie.

Division  
du Personnel

Bureau  
des personnels  
enseignants, COP et CPE

VR/DP/ENS  
n° 3211/2018-100

Affaire suivie par  
Murat Kyria  
Bureau 110  
Téléphone  
(687) 26 62 80  
Mél.  
ce.dp  
@ac-noumea.nc

1, avenue des  
Frères Carcopino  
BP G4  
98848 Nouméa Cedex

<http://www.ac-noumea.nc>

**CALENDRIER****Accès à i-Prof :**

Personnels enseignants pour actualiser et enrichir les données figurant dans leur dossier	du 06/04/2018 au 27/04/2018
Chefs d'établissement pour formuler un avis	du 28/04/2018 au 18/05/2018
Inspecteurs pour formuler un avis	du 19/05/2018 au 03/06/2018
Vice-recteur pour formuler un avis	à partir du 04/06/2018

Je vous demande de bien vouloir porter les présentes dispositions à la connaissance des personnels placés sous votre autorité.

Je vous précise que la communication entre mes services et les personnels se fera exclusivement par courrier électronique à l'adresse de messagerie professionnelle ([prenom.nom@ac-noumea.nc](mailto:prenom.nom@ac-noumea.nc)).

Je compte sur l'implication de tous pour le bon déroulement de cette opération de gestion.

L'inspecteur général de l'administration de  
l'Education Nationale et de la recherche,  
vice-recteur de la Nouvelle-Calédonie,  
directeur général des enseignements

Jean-Charles RINGARD-FLAMENT